



INSTITUT MÉDITERRANÉEN DE
FORMATION, RECHERCHE ET
INTERVENTION SOCIALE

LA VAE

Accompagnement V.A.E
pour les diplômés du secteur social

⇒ DISPOSITIF DE DROIT COMMUN (24H00)

**Vous souhaitez engager une démarche VAE ,
l'IMF vous aide à finaliser votre projet**

La VAE , de quoi, parle -on ?

- Un droit inscrit dans la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2008
- Une modalité particulière d'accès à la certification qui concernera à terme tous les titres, diplômes et certificats
- La possibilité de faire reconnaître les acquis de son expérience par l'attribution de tout ou partie d'une certification

Quelles sont les conditions ?

- Avoir cumulé dans les dix dernières années, 1 année d'expérience salariée ou bénévole en lien avec la certification visée.
- Avoir obtenu du certificateur (**ASP** pour la DRJSCS, ou **CAVA** selon le diplôme visé), l'avis de recevabilité administrative de sa demande de validation

Qu'est ce que l'accompagnement ?

L'accompagnement est une **démarche personnelle et volontaire**. Il dure environ 6-7 mois en moyenne.

Il apporte au candidat une aide méthodologique pour la préparation de l'acte de certification. Il l'aide à repérer et décrire les activités développés au cours des expériences réalisées.

L'accompagnement du Dispositif de Droit Commun de 24h00 n'est pas un acte de formation: il ne vise pas l'acquisition de compétences professionnelles propres au métier.

Pour quel diplôme ?

- **Niveau 3** = DEAES
- **Niveau 4** = DEME
- **Niveau 6** = DEASS, DEES, DEEJE
- **Niveau 6** = CAFERUIS
- **Niveau 7** = CAFDES, DEIS

Pour quel public ?

- Toute personne

Salariés, non salariés, agents publics titulaires ou non, demandeurs d'emploi indemnisés ou non, bénévoles ayant une expérience associative ou syndicale.

Pour contacter le certificateur ...

DAVA (DEME, DEES uniquement)

860 rue René Descartes Parc de la Duranne Bât.C
Les Pléiades 1 13857 Aix en Provence Cedex 3
☎ 04 42 90 41 04/16 => Accueil téléphonique de
8 h 30 à 12 h 30 du lundi au vendredi

<http://www.ac-aix-marseille.fr/cid79671/la-vae.html>

ASP (Délégation nationale VAE) pour le DEAES,
DEASS, DEEJE, CAFERUIS, DEIS

15 rue Léon Walras
CS 7090287 017 LIMOGES cedex
☎ 0810 017 710

<https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/la-vae-sanitaire-et-sociale>

Ecole des hautes études en santé publique (EHESP)

CAFDES uniquement
Av du professeur Léon-Bernard-CS74312-35043
Rennes cedex
☎ 02 99 02 22 00

La mise en œuvre de votre projet

LES DEMARCHES : MODE D'EMPLOI

1ère ETAPE

► Demander l'autorisation au certificateur concerné par le diplôme visé d'engager une démarche VAE.

↳ **Se procurer le livret 1 auprès du certificateur**

2ème ETAPE

► Vous avez obtenu la recevabilité, vous souhaitez être accompagné pour réaliser votre livret 2 et vous préparer à l'épreuve de soutenance à l'oral.

↳ **Contactez nous pour faire une demande de devis**

3ème ETAPE

► Trouver un financement

Demandez nous conseil, nous pouvons vous aider !

Le coût de la prestation

Descriptif	Coût *	Modalités
➤ Accompagnement au DEME	1550	Modalités individuelles
➤ Accompagnement au DEES	1500	Modalités collectives
➤ Accompagnement au DEES, DEASS, DEEJE	1600	Modalités individuelles
➤ Accompagnement au CAFERUIS, DEIS, CAFDES	1650	Modalités individuelles

Plusieurs types de financement sont possibles selon votre statut

Lorsque vous souhaitez entreprendre une démarche de VAE à votre initiative, vous avez droit à un congé pour VAE (CVAE) d'une durée de 24 heures sur le temps de travail. –

1- Votre employeur peut prendre en charge votre démarche de validation des acquis dans le cadre du plan de développement des compétences de l'entreprise.

2- La demande de VAE relève de votre initiative. Les actions d'accompagnement à la VAE sont éligibles au CPE.

Vous êtes demandeur d'emploi: Plusieurs financements sont possibles :

3 - Prise en charge financière de la Région souvent appelée "Chéquier VAE", "Pass VAE" ou "Passeport VAE". En faire la demande à la REGION

4 - Prise en charge financière par Pôle emploi, intervient en complémentarité avec les financeurs régionaux dont le Conseil régional.

* Frais d'inscription et gestion de dossier compris

La prestation d'accompagnement

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

► **Identifier** la structure et comprendre la finalité du livret de validation

► **S'approprier** une démarche et des outils méthodologiques d'analyse de l'activité et de repérage des compétences

► **Identifier** les cadres d'expérience et **exploiter** les situations significatives en vue d'une restitution écrite

► **Repérer** les éléments constitutifs des compétences développées et aider à leur mise en relation avec les référentiels

► **Faciliter** l'expression sur le parcours d'expérience le travail d'écriture et préparer la présentation orale devant le jury.

QUELS SONT NOS CONTENUS ?

↳ Apports méthodologiques pour la constitution du dossier (livret 2)

↳ Conseils pour l'entretien avec le jury

NOS MODALITES

↳ Alternance de temps d'entretiens individuels et de séquences collectives

↳ Suivi individualisé (en face à face et à distance) à l'aide d'un outil d'évaluation élaboré à partir de critères précis.

■ Une enquête de satisfaction est soumise aux candidats en fin d'accompagnement.

■ Pour les candidats en situation de handicap, une adaptation est possible.

L'équipe met à votre disposition ses compétences en méthodologie, son expertise des métiers et des diplômes.

Dans quel lieu ?

IMF Marseille
50 rue de Village
13006 MARSEILLE

IMF Montfavet
Hamadryade Bat B
55 allée Camille Claudel
BP 71 226
84911 Avignon cedex 9

Qui contacter ?

Service I.C.O
04 91 24 61 12
imfinfos@imf.asso.fr